

L'ENREGISTREMENT DE LA REQUÊTE

du Mécanisme indépendant d'inspection

Requête N°: RQ 2009/01
de Friends of Lake Turkana

Pays: **Ethiopie**

Projet: **Projet Gibe III d'Hydroélectricité**

	Action	Date	Autres commentaires
1.	Requête pour IRM reçue par CRMU	5 mars 2009	
2.	Requête pour informations complémentaire envoyées aux requérants.	12 mars 2009	
3.	Informations complémentaires reçues	18 mars 2009	
4.	Enregistrement de la requête	26 mars 2009	
5.	Avis envoyé aux requérants.	26 mars 2009	
6.	Avis envoyé au Président	26 mars 2009	
7.	Avis envoyé aux Conseils d'Administration	30 mars 2009	
8.	Avis envoyé à la direction avec demande de réponse.	26 mars 2009	
9.	Avis publié au site web de MII.	26 mars 2009	
10.	Réponse de la direction reçue.	24 avril 2009	
11.	Requête de clarification envoyée à la direction.	s/o	
12.	Requête de clarification envoyée aux requérants.	s/o	
13.	Clarification reçue de la direction.	s/o	
14.	Clarification reçue des requérants.	s/o	
15.	Approbation de CRMU de prolonger les délais.	s/o	

Médiation

16.	Début de l'exercice de résolution du problème.	10 juin 2009	
17.	Conclusion de l'exercice de résolution du problème.	26 aout 2010	
18.	Rapport de la résolution du problème soumis au Président	2 novembre 2010	
19.	Rapport de la résolution du problème envoyé aux requérants	2 novembre 2010	
20.	Rapport de la résolution du problème accepté par le Président	12 novembre 2010	
21.	Rapport de la résolution du problème envoyé aux Conseils d'Administration pour information	26 novembre 2010	
22.	Publication du rapport de résolution du problème sur le site web du MII.	15 décembre 2010	

Vérification de la conformité.			
23.	La décision du directeur du CRMU sur la recevabilité de la requête applicable à une vérification de la conformité est incluse dans le Rapport de la résolution du problème	2 novembre 2010	La vérification de la conformité n'est pas recommandée par le directeur car la Banque ne financera pas le projet. La décision sur l'admissibilité est renvoyée au président du fichier des experts du MII
24.	La recommandation du Président du fichier des experts sur la recevabilité de la requête pour une vérification de la conformité soumise au Président de la Banque	2 novembre 2010	Le Président du fichier des experts a déterminé que la requête n'est pas recevable
25.	La décision du Président à l'examen de vérification de conformité.	12 novembre 2010	
26.	Le rapport du Président du fichier des experts et la décision du Président de la banque envoyés aux Conseils d'Administration pour information	21 décembre 2010	
27.	Le rapport du Président du fichier des experts et la décision du Président de la banque envoyés aux requérants	4 janvier 2011	
28	Le rapport du Président du fichier des experts publié sur le site web	5 janvier 2011	